

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

VOTE DÈS SEIZE ANS - (N° 3294)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exposé des motifs de cette proposition de loi s'appuie sur l'extension de l'abstention, particulièrement chez les jeunes pour instaurer le vote dès seize ans.

Il ne paraît pas démontré que l'abaissement de l'âge soit de nature à convaincre les plus jeunes de voter.

Aussi, il convient de supprimer cet article